



# À la Une pour vous

## NE BRICOLEZ PAS AVEC L'ÉLECTRICITÉ !



Manutention d'objets de grande longueur (échelles, échafaudages...), élagage, conduite d'engins de grande hauteur (levage, déchargement...), aménagement de drains ou creusement de tranchées, ravalements de façade, réfections de toit, installation de panneaux solaires, publicitaires... Toutes ces activités nécessitent des mesures de précaution bien précises !

### Ce qu'il faut retenir

- en tant que maître d'ouvrage pour vos projets de travaux sur votre commune
- en tant qu'exécutant de travaux si les services techniques entreprennent eux-mêmes la réalisation des travaux,
- en tant qu'exploitant de réseaux : réseaux d'eau, assainissement, éclairage public, feux de signalisation, etc.

### Avant tous travaux, ayez le réflexe DT-DICT

Avant toute intervention, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux. Vérifiez également que les professionnels qui réalisent vos travaux ont une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) et respectent la réglementation.

Pour toute déclaration de travaux, rendez-vous sur [www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

**24**  
câbles souterrains  
arrachés depuis le  
début d'année en  
Franche-Comté

**15**  
câbles aériens  
arrachés depuis le  
début d'année en  
Franche-Comté

### En cas d'accident...



#### ARRÊTER

immédiatement le fonctionnement des engins ou des matériels de chantier



#### ALERTER

immédiatement les sapeurs pompiers et l'exploitant du réseau concerné



#### AMÉNAGER

une zone de sécurité dans la mesure du possible



#### ACCUEILLIR

les secours à leur arrivée et rester à leur disposition autant que nécessaire



**NE PAS TOUCHER  
UNE PERSONNE  
ÉLECTRISÉE**

## À VOTRE DISPOSITION

➤ LE SERVICE DÉPANNAGE avec un numéro réservé aux élus 0811 010 212 (+ code INSEE) ou le numéro tout public 09 72 67 50 70

➤ LE SERVICE DT-DICT d'Enedis au 03 81 90 69 56

➤ L'APPLICATION MOBILE « Enedis à mes côtés »

